

Accueil périscolaire et restauration

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les centres d'inscriptions scolaires ou à la Cuisine Centrale (téléchargement possible sur montpellier.fr).

Les dossiers doivent être déposés à partir du 12 juillet 2010 à la Cuisine Centrale.

La "Carte MIDI", nécessaire à la commande des repas et à l'inscription aux accueils, ne sera remise qu'après le premier paiement à la Cuisine Centrale.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

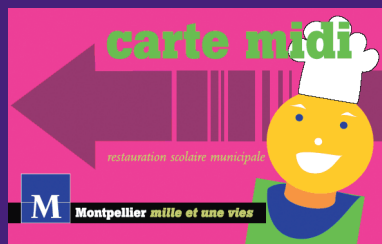
La Cuisine Centrale, 04 67 27 81 00

950, allée de la Martelle

34070 Montpellier

Toute l'année du lundi au vendredi
de 8h à 17h

y compris pendant les vacances scolaires.



Inscriptions scolaires

Année scolaire 2010/2011

du 1^{er} février
au 19 mars 2010

4 lieux pour s'inscrire

Renseignements ■ 04 67 34 70 64 ■
montpellier.fr

M

Montpellier mille et une vies

Qui est concerné ?

- Les nouveaux arrivants à Montpellier
- Les enfants de 3 ans (nés en 2007) entrant en maternelle
Tout enfant né en 2007 non admis cette année dans une école faute de place doit renouveler sa demande d'inscription pour l'année scolaire 2010/2011.
- Les enfants de 2 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 août 2008) peuvent être inscrits sur la liste d'attente. Leur admission est de la responsabilité du directeur d'école selon les places disponibles.
- Les enfants qui changent d'école à la prochaine rentrée scolaire

Les enfants qui ne sont pas concernés

- Les enfants *en grande section maternelle* qui seront inscrits automatiquement au CP à la rentrée scolaire 2010.

Comment faire ?

Présentez-vous dans un des centres d'inscriptions

- **Hôtel de Ville**
1, place Francis Ponge
(du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
- **Mairie de proximité Mosson**
111, rue de Tipasa
(du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
- **Mairie de proximité François Villon**
rue des Araucarias
(du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h30)
- **Mairie de proximité Tastavin**
118, allée Maurice Bonafos
(du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 et de 13h à 16h30)

Pièces justificatives nécessaires :

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- 2 justificatifs de domicile (facture EDF et quittance de loyer, ou bail de location ou taxe d'habitation...)

Un certificat d'inscription vous sera remis. Il sera à présenter à la direction de l'école lors de l'admission de votre enfant.

L'admission

Pour l'admission de votre enfant, veuillez prendre rendez-vous avec la direction de l'école dans laquelle votre enfant sera inscrit. L'admission pourra avoir lieu à **partir du 3 mai 2010**.
(Aucune admission ne peut-être enregistrée avant cette date.)

La dérogation scolaire est une procédure exceptionnelle

La dérogation scolaire est une procédure d'exception faisant l'objet d'un examen en commission. Les dossiers devront être envoyés par courrier à :

Mairie de Montpellier
Direction de la Réussite éducative
de la jeunesse et sports
Service Education
1, place Francis Ponge
34064 Montpellier cedex 2
04 67 34 70 64

Les dossiers devront être envoyés impérativement avant le **2 avril 2010**. Au-delà de cette date, la Ville ne pourra plus garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

La demande de dérogation ne pourra être effectuée qu'après inscription dans votre école de secteur.